

pour les marchés domestique ou étranger; et création d'un effet avantageux sur la situation de l'industrie et de l'emploiement.

*Recherches industrielles.*—Afin d'encourager le commerce et l'entreprise canadienne, le Gouvernement a nommé un Directeur général des recherches et du développement dont les fonctions se rapportent à trois domaines connexes:—

- (1) Le perfectionnement d'un service de renseignements techniques et scientifiques pour la propagation de renseignements techniques judicieux aux commerçants et entrepreneurs canadiens de tous genres.
- (2) L'encouragement des recherches destinées à favoriser des entreprises spéciales d'industrie et d'exploitation.
- (3) La coordination des programmes scientifiques à long terme.

Le directeur général a institué des bibliothèques de recherches avec personnels assez considérables pour stimuler soigneusement les travaux de recherches dans l'entreprise particulière, les associations scientifiques et les universités. Le Conseil national de recherches, qui relevait auparavant du Ministre du Commerce, est maintenant sous la juridiction du Ministre de la Reconstruction.

*Allocations de dépréciation.*—Pendant la guerre, il a fallu décourager au moyen de fortes taxes les placements ordinaires des particuliers. Comme nous sommes maintenant dans une période où il est désirable d'encourager les nouveaux placements, le Gouvernement, en vertu du budget de 1944, a pris des dispositions en vue de l'établissement d'allocations spéciales de dépréciation sur les nouveaux déboursés de capitaux pour les usines et l'outillage. Ces allocations sont accordées par le Ministre du Revenu national, sur l'avis du Ministre de la Reconstruction qui, à son tour, est conseillé par un Comité de dépréciation.

*Coordonnateur des régies.*—Au cours de la guerre, une grande variété de matières premières, de denrées et de services ont été placés sous des contrôles plus ou moins rigoureux, dont certains sont maintenant abolis ou relâchés; d'autres, cependant, plus particulièrement le contrôle des prix et des denrées dont les approvisionnements continuent d'être rares, seront peut-être maintenus jusqu'à la fin de la guerre contre le Japon, sinon plus longtemps. La poussée d'inflation la plus grave est survenue non pas durant la guerre de 1914-18, mais immédiatement après; afin d'éviter une forte inflation qui serait regrettable, le programme de stabilisation doit être maintenu jusqu'à ce que les régies puissent être abolies en toute sécurité. C'est la fonction du coordonnateur des régies de conseiller le Ministre de la Reconstruction au sujet de ces problèmes.

*Travaux publics.*—Il n'a pas été décidé de résoudre le problème de l'emploiement d'après-guerre en faisant d'énormes dépenses pour travaux publics. Cependant, il est reconnu pleinement qu'un sage programme de dépenses publiques comme complément, non comme substitut, serait utile aux placements particuliers. Des déboursés de deniers publics peuvent être faits pour des entreprises publiques déjà projetées mais différées durant les années de guerre; par exemple, des améliorations permanentes aux grandes routes et autres moyens de transport pourraient être entreprises qui bénéficieraient aux industries qu'elles desservent et compenseraient les ralentissements périodiques de l'emploiement.

La conception et l'exécution de plans de travaux publics demanderont de l'encouragement et nécessiteront des consultations constantes entre les autorités fédérales, provinciales et municipales. Dans le Ministère de la Reconstruction, ces fonctions sont remplies par le coordonnateur des travaux publics.

*Mise en valeur des ressources naturelles.*—La mise en valeur des ressources naturelles absorbe plus de capitaux privés que publics, tandis que les projets de travaux